



West Club - AFSA SARL  
4 Ter Rue Diderot 92150 Suresnes  
Siret : 82052363700024  
Tél. : 01.41.38.24.37

## **Fiche de poste conseiller commercial et assistant manager**

### **MISSIONS**

- Gérer les plannings des cours collectifs et des coachs et leurs remplacement en cas d'absence
- Veiller au respect du règlement intérieur
- Suivre le bon déroulement des tâches attribuées aux coachs plateaux
- Vente et prospection
- Assurer la qualité de service

### **TACHES GENERALES**

- Accueillir les adhérents
- Faire respecter le règlement intérieur aux adhérents durant leur présence au sein du club
- Ranger les plateaux si nécessaire
- Proposer des Personal Training aux adhérents en difficultés ou démotivés
- Vérifier les compartiments de produit désinfectant ainsi que d'essuie main et les recharger si nécessaire
- Reporter toute anomalie ou dysfonctionnement à la direction (appareils en panne, fuite d'eau, problèmes de sécurité, besoin en matériel, etc.)
- Effectuer l'ouverture ou la fermeture de la salle à la demande de la direction
- Veiller au bon respect des règles d'hygiène et de sécurité par les membres du club (changement de chaussures à l'entrée, utilisation de serviette sur les machines, rangement des poids, etc.)
- Veiller à la propreté et à la bonne tenue du club, en particulier l'accueil
- Appliquer les process du club pour la vente et les cours collectifs
- Préparer, organiser et assurer les opérations commerciales et de communications
- Relance téléphonique des adhérents/prospects
- Distribution de prospectus
- Assurer l'accompagnement individuel des adhérents

## **COMPETENCES COMPORTEMENTALES (SAVOIR-ETRE)**

- Être ponctuel
- Être souriant et adopter une posture et un comportement bienveillants vis-à-vis des adhérents
- Relationnel & gestion de groupe : envie d'aider
- Ecoute active et empathique : envie de comprendre
- Animateur, enthousiaste et passionné : envie et de faire
- Travail en équipe
- Tenue vestimentaire adaptée
- Communiquant, inspirant, motivant
- Diplomate, psychologue et organisé

## **INTERDICTIONS**

Sans le caractère exhaustif de la liste suivante, sont notamment interdits :

- L'utilisation de téléphone portable personnel pendant les horaires de travail
- De s'entraîner durant ses horaires de travail